

PAROISSE SAINT COLOMBAN EN PAYS DE QUIMPERLÉ

✉ **Secrétariat** : sdquimperle@gmail.com (abonnement au bulletin)

🌐 **Site Internet** : <http://paroissesquimperle.fr>

Maison paroissiale de Quimperlé ☎02 98 96 03 94

6 rue Langor - 29300 QUIMPERLE

Maison paroissiale de Bannalec ☎02 98 09 79 26

Maison paroissiale de Scaër ☎02 98 59 40 31

Maison paroissiale de Moëlan-sur-Mer ☎02 98 39 60 48

Maison paroissiale de Clohars Carnoët ☎02 98 71 56 76

Maison paroissiale de Riec-sur-Bélon : ☎02 98 06 91 15

Accueil paroissial de Pont-Aven : ☎02 98 06 00 11



Tant que le couvre-feu prendra effet à 18h00, les messes anticipées du samedi, et les messes en semaine habituellement célébrées à 18h00, le seront à **16h30**.



Bulletin paroissial n° 533 du 17 au 23 janvier 2021

Aujourd'hui l'Église fête St Antoine le Grand, ermite en Egypte (+ 356)

Messes du dimanche

Samedi 23 janvier <i>St Alphonse</i>	Tréméven	16h30
	Moëlan	
Dimanche 24 janvier <i>St François de Sales</i>	Baye (Taol Kurun)	9h30
	Querrien	11h00
	Quimperlé N.Dame	
	Névez	
Samedi 30 janvier <i>St Thomas d'Aquin</i>	Mellac	16h30
	Clohars	
Dimanche 31 janvier <i>St Jean Bosco</i>	Le Trévoux	9h30
	Rédéné	11h00
	Quimperlé N.Dame	
	Pont-Aven	

MESSES EN SEMAINE

Lundi 18 janvier <i>Ste Prisca</i>	17h00	Grande chapelle - Kerbertrand
Mardi 19 janvier <i>Ste Marina</i>	17h00	Grande chapelle - Kerbertrand
Mercredi 20 janvier <i>St Fabien</i>	17h00	Grande chapelle - Kerbertrand
Jeudi 21 janvier <i>Ste Agnès</i>	9h00	Riec-sur-Bélon
	17h00	Grande chapelle - Kerbertrand
Vendredi 22 janvier <i>St Vincent</i>	9h00	Clohars
	17h00	Grande chapelle - Kerbertrand
Samedi 23 janvier <i>St Alphonse</i>	9h00	Grande chapelle - Kerbertrand

DANS LA PAROISSE

Permanences de confession :

Ce samedi 16 janvier de 10h30 à 12h00 à la sacristie de l'église-abbatiale Ste Croix (Quimperlé)

Adoration du Saint Sacrement :

Église de Clohars : le mercredi et le samedi de 9h00 à 10h00.

Église de Pont-Aven : le mercredi de 17h00 à 17h30.

Église-abbatiale Ste Croix de Quimperlé : le vendredi de 9h à 17h00

Église de Locunolé : le vendredi de 20h à 20h30 (*L'église de Locunolé est aussi ouverte aux jours et horaires d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 16h30.*)

Eglise de Tréméven le lundi de 9h30 à 10h30.

Eglise de Rédéné le vendredi de 15h à 16h30.

Prière du chapelet

Église de Clohars le mardi à **16h30** ;

Église-abbatiale Ste Croix (Quimperlé) : tous les jours à 11h00, et le dimanche à 16h30.

Groupe de prière de l'Eau Vive se retrouve le lundi à **15h30**, maison paroissiale de Quimperlé, 6 rue Langor.

Dimanche 24 janvier, à 9h30, à l'église de Baye : **messe en breton** dans le cadre du festival Taol Kurun. Une répétition des chants a lieu **le samedi 23 janvier à 10h00 à l'église de Baye**. Ouvert à tous.

Collecte de journaux au profit de Mada Breizh : **Dimanche 31 janvier** de 9 h à 10 h 30 place Yves Ioudoux à Riec sur Bélon et de 9 h à 12 h 30 place de la mairie de Névez. Et le **lundi 1 février** : de 8 h 30 à 13 h collège des Abbés Tanguy à Pont Aven

ATTENTION

Lorsque vous êtes dans une des églises de la paroisse, merci de respecter les **gestes de protection** : port du masque, distance physique, nettoyage des mains au gel hydroalcoolique

UNE DATE À RETENIR

Le samedi 6 février à 16h30 : messe à Riec-sur-Bélon présidée par Stéphane LE SONN, vicaire épiscopal.
Remise des lettres de mission à l'équipe pastorale, et bénédiction de la maison Paroissiale de Riec.

DANS LE DIOCÈSE

Denier de l'église : Pourquoi donner ? Pour permettre à l'Église d'accomplir sa mission : annoncer la parole de Dieu... Célébrer et être présent à vos côtés dans les grands moments de la vie... - servir et accueillir tous les Hommes

Le Denier, principale ressource du diocèse, permet de rémunérer les prêtres, d'assurer la prise en charge des cotisations obligatoires d'assurance maladie et vieillesse mais aussi de payer les charges des bâtiments religieux (chauffage, électricité, etc). L'Église ne reçoit aucune subvention, que ce soit de l'État, du Vatican, ou d'autre organisme. **Il nous revient de prendre en charge la vie matérielle de nos prêtres par le Denier de l'Église.** En effet, nos prêtres ne vivent que de la générosité des fidèles.

Le site internet « Denier Ouest » permet de tout savoir sur le denier dans les 9 diocèses de la Province ecclésiastique de Rennes. Il permet aussi de faire un don 100% sécurisé : <https://denierouest.com/>

Vient de paraître : Le bienheureux Julien MAUNOIR, missionnaire en Bretagne. Journal latin des missions. 1631-1650, traduit et présenté par Fañch MORVANNOU († 2019), préfacé et édité par le père Hervé QUEINNEC. Livre de 386 pages, avec texte latin et traduction française en regard. Le célèbre Journal latin des missions du père MAUNOIR, dont une copie est conservée aux Archives diocésaines de Quimper, et l'original à Rome, est une source exceptionnelle pour connaître l'histoire de la Réforme catholique en Bretagne au 17ème siècle. Une première traduction en français avait été publiée par E. LEBEC en 1997, mais sans le texte latin ; la présente édition par la Société archéologique du Finistère offre une version bilingue latin et français. En vente au prix de 25 € dans les librairies La Procure et Ravy à Quimper, et à la librairie-magasin du monastère de Landévennec .

LE TEMPS ORDINAIRE

Le temps de Noël s'est terminé avec le baptême de Jésus. Le temps ordinaire vient de commencer...

Pourquoi un temps «ordinaire» ? Le calendrier liturgique s'est élaboré progressivement au fil des siècles. Son dernier remaniement date de 1969, dans le prolongement de la réforme liturgique décidée au concile Vatican II. Dans ce calendrier, le temps dit ordinaire désigne les périodes autres que les deux temps forts célébrés par l'Église : d'une part, l'Avent et le temps de Noël ; d'autre part, le Carême, la fête de Pâques et le temps pascal jusqu'à la Pentecôte.

Le «temps ordinaire» n'a d'ordinaire que le nom. En dehors de Noël et du temps pascal, c'est l'ensemble du temps liturgique qui permet aux fidèles de vivre sur une année complète tout le mystère du salut accompli par Jésus-Christ. Le temps ordinaire (*tempus per annum*, en latin, ou le temps le long de l'année) comprend donc les 33 ou 34 semaines couvrant le reste de l'année : la première période va du lundi suivant la fête du Baptême de Jésus (célébré le dimanche après l'Épiphanie) au mercredi des Cendres (non compris) ; la seconde période s'étend de la Pentecôte au premier dimanche de l'Avent (non compris), qui ouvre la nouvelle année liturgique. Petite curiosité : les semaines du temps ordinaire sont toujours numérotées de 1 à 34, même si l'on ne compte que 33 semaines cette année-là ; on saute dans ce cas une unité entre les deux périodes.

À quoi sert ce temps ? Le Temps Ordinaire, c'est le temps de l'accueil du salut dans notre vie et notre histoire, le temps où l'Esprit Saint nous apporte et intériorise en nous la vérité, la vie, l'amour, la liberté, la sainteté du Christ et fait de nous l'Église en marche au milieu des consolations et des tribulations de l'histoire humaine. Par là le temps liturgique nous révèle la valeur de la vie ordinaire aux yeux de Dieu. L'humilité de Dieu se manifeste non seulement dans le fait que son Fils a pris les chemins de pauvreté pour sauver le monde, mais aussi en ce qu'il a aimé les hommes dans leur vie ordinaire, qu'il a sauvé le temps ordinaire, qu'il a sanctifié les hommes dans leur réalité la plus ordinaire.

Pour aimer Dieu, pour devenir des saints, pour être témoins du salut, il n'est pas nécessaire de faire des choses extraordinaires. Il faut vivre dans l'Esprit Saint tous les aspects de la vie ordinaire.

Dans l'année liturgique, le Temps Ordinaire n'est donc pas un temps mineur. Même s'il est entouré de teintes moins brillantes, il est ainsi comme pour mieux s'insérer dans la trame de la vie quotidienne !

